



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ÉNERGIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} août 2025

N°821

Le Gouvernement publie la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

Le Gouvernement publie sa feuille de route sur l'énergie pour les 10 ans à venir : la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3).

Cette dernière décline la politique énergétique : sortir des énergies fossiles importées, produire une énergie abondante, compétitive, souveraine et décarbonée. Elle offre par ailleurs une visibilité pour les investissements en France dans l'énergie, qu'il s'agisse de nucléaire, d'énergies renouvelables ou de réseaux électriques.

La PPE 3 a pour objectif de maîtriser les prix de l'énergie pour les entreprises et les citoyens, de garantir de la sécurité d'approvisionnement énergétique et de lutter contre le changement climatique pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La préparation de la PPE 3 est le fruit de plusieurs années d'études et de concertations initiées dès 2021 avec les experts, les énergéticiens, les filières, les consommateurs, les élus et par des travaux techniques approfondis pour modéliser l'évolution des systèmes énergétiques. Plusieurs phases de participation du public ont permis une large association des citoyens au travers notamment de la concertation « **Notre avenir énergétique se décide maintenant** » fin 2022 et de la concertation « **Décarboner la France : votre voix compte !** » fin 2024. De nombreux avis d'autorités indépendantes¹ ont également été reçus et pris en compte.

La représentation nationale a été associée dès l'origine à l'élaboration de cette PPE. Sept groupes de travail ont associé en 2023 les parlementaires, pour en bâtir les principes structurants. La proposition de loi portant sur la programmation nationale

¹ Conseil supérieur de l'énergie, Autorité environnementale, Conseil national de la transition énergétique, Haut-conseil pour le climat, Haut-commissaire à l'énergie atomique, Académie des sciences, Comité de gestion des charges de service public de l'électricité, Comité du système de distribution publique d'électricité.

et la simplification normative dans le secteur économique de l'énergie, ou encore les débats au Parlement, en vertu de l'article 50-1 de la Constitution, des 28 avril 2025, à l'Assemblée nationale, et 6 mai 2025 au Sénat, ont chacun permis de donner des orientations claires sur les principaux objectifs de cette PPE.

L'examen de la proposition de loi du Sénateur Daniel Gremillet (portant sur la programmation énergétique) se poursuivra dès la rentrée : le Gouvernement inscrira ce texte au début de la session extraordinaire de septembre. **A l'adoption définitive du texte, la PPE 3 sera modifiée autant que nécessaire pour s'y conformer.**

▪ **Évolutions dans l'élaboration de la PPE publiée ce jour.**

Cette PPE 3 tient compte des équilibres souhaités par les parlementaires et présente des évolutions importantes par rapport à la version mise en consultation, en particulier :

- **L'ajout d'un chapitre dédié à l'électrification**, afin de concentrer les efforts sur l'électrification de nos processus pour sortir des énergies fossiles importées ;
- **L'augmentation de l'objectif de développement du nucléaire**. La PPE rehausse l'objectif de disponibilité du parc existant et confirme le programme de nouvelles constructions de réacteurs nucléaires EPR2. Les débats parlementaires ont également confirmé la volonté de **développer les petits réacteurs modulaires**, ainsi **d'assurer la disponibilité et le renouvellement des installations de retraitement et de valorisation des combustibles nucléaires usés et de préparer la fermeture du cycle** ;
- **Le décalage dans le temps des objectifs de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable** (photovoltaïque, éolienne terrestre et maritime) pour tenir compte du dynamisme de la consommation plus faible qu'escompté sur les dernières années et pour se donner les moyens de maximiser le retour industriel français de ces filières ;
- **L'ajout de considérations relatives à la flexibilité de la consommation et de la production**, notamment dans le cadre des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables afin de responsabiliser les producteurs sur l'impact de leur production sur le réseau électrique.

Les cibles proposées pour chaque vecteur énergétique sont cohérentes avec celles votées par le Parlement en ce qui concerne les objectifs de production et de consommation, et permettront d'assurer la souveraineté énergétique et la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

- **La troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie débloque plusieurs investissements industriels majeurs**

Attendue depuis plusieurs mois par les filières énergétiques, la PPE permet de débloquent des projets d'investissement structurants :

Nucléaire

*Fournir le cadre adéquat pour réaliser la **notification en 2025 auprès de la Commission européenne du financement de six nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2**, afin que l'État puisse accompagner ce projet ambitieux. Près de 10 000 recrutements par an pendant 10 ans sont prévus avec le programme du nouveau nucléaire français.*

Sans cette nouvelle PPE, la programmation précédente devait s'appliquer, impliquant la fermeture de 12 nouveaux réacteurs d'ici fin 2025.

Hydroélectricité

*Permettre, sous réserve de l'extinction des contentieux en cours avec la Commission européenne, de **relancer les investissements, à hauteur de plusieurs milliards d'euros, dans nos vallées**. Ce renouveau de l'hydroélectricité, avec le développement du stockage par pompage, apporte de nombreux co-bénéfices au sein des territoires pour une gestion partagée de la ressource en eau.*

Photovoltaïque

- **Abrogation** de certains arrêtés tarifaires et passage à des **appels d'offres simplifiés pour le petit photovoltaïque en toitures** (première période en septembre), afin de recentrer le soutien à la filière et de mieux responsabiliser les producteurs.
- Publication de **l'arrêté tarifaire relatif au soutien du petit photovoltaïque au sol**.

Éolien en mer

- **Annonces des suites données aux appels d'offres 7 (Oléron) et 8 (Centre Manche)** dans les prochaines semaines.
- **Publication du cahier des charges du neuvième appel d'offres** à la suite du retour de la Commission Européenne le 1^{er} août. Il contiendra de nombreux critères permettant de favoriser le contenu local, et donc d'encourager l'industrie française.
- **Lancement d'une consultation publique sur le cahier des charges de l'appel d'offres n°10**, d'une capacité de 8 à 10 GW, qui concernera plusieurs projets sur l'ensemble des façades maritimes françaises. Cet appel d'offres sera basé sur les mêmes critères de contenu industriel local que l'appel d'offres n°9 afin de favoriser les usines françaises.

La publication de la PPE donne de la visibilité aux usines françaises : **lancement d'une usine de câbles fabriqués en France**, pérennisation des sites industriels de l'éolien en mer.

Gaz renouvelable

Définir la trajectoire post-2028 des certificats de production de biogaz accompagnant le développement de la filière vers l'objectif de 44 TWh d'injection à horizon 2030.

Une consultation sera lancée à cette fin en septembre 2025. La PPE prévoit un accompagnement de la filière cogénération vers l'injection, en favorisant les retombées économiques pour le monde agricole.

Chaleur renouvelable

Enfin, sur la chaleur renouvelable, la PPE confirme l'efficacité économique et climatique du fonds chaleur. Elle renforce le soutien à la filière des pompes à chaleur, notamment fabriquées en France.

La PPE soutient la **géothermie** pour laquelle 7 mesures clés ont été annoncées le 25 juillet 2025 après l'ambition en la matière rappelée par le Premier ministre.

L'ensemble des documents relatifs à la PPE est disponible ici : [[LIEN](#)]

Contact presse :

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr